

Délibération N°5 A**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	24
VOTANTS :	25

L'an **deux mil vingt-trois**Le **Quatorze Décembre à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 08 Décembre 2023 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme PERICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président présente à l'Assemblée le programme des
événements communautaires programmés :**- 31 mai 2024***Place Leclerc à Lapalisse***5ème Marché de Producteurs de Pays**

organisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier

- Du 14 au 18 août 2024*Parc du château de La Palice***Son et Lumière**porté par l'Office de Tourisme en collaboration avec l'Association les
Compagnons du Temps**-Du 8 au 13 octobre 2024***au Pays de Lapalisse***10ème Embouteillage de Lapalisse** - programme d'immersion et
d'animations rétro années 50-60 porté par le service animation avec la
collaboration de différents services et associationsMonsieur le Président explique qu'il convient de préciser les tarifs de
participation à la manifestation Embouteillage de Lapalisse :**Participation véhicule ancien à l'Embouteillage**

- Samedi 12 octobre au Pays de Lapalisse

Tarif unique par véhicule :

ancien tarif : 15 €

nouveau tarif : 20 €**tarif véhicule 2 roues : 15 €****Les tracteurs ne seront pas autorisés à défiler, ils bénéficieront
d'une exposition.****OBJET :****EVENEMENTS
COMMUNAUTAIRES 2024**

Stationnement camping-car :

- Tarif forfaitaire du mercredi 9/10 soir au dimanche 13/10 soir pour le stationnement sur les espaces dédiés : **20 €**

Marchés, bourses d'échanges :

- Vendredi 11 octobre, samedi 12 octobre et dimanche 13 octobre (centre-ville) :

Emplacement linéaire extérieur	Forfait 3 Jours		Création forfait 3 jours avec électricité
	Tarif 2022 :	Tarif 2024 :	Tarif 2024 :
4 m	50,00 €	55 €	65 €
6 m	80,00 €	85 €	95 €
9 m	100,00 €	105 €	115 €

comprend les emplacements des exposants spécialisés Village rétro et ceux des exposants Village terroir

Monsieur le Président propose qu'une caution du même montant soit mise en place afin de limiter les désistements.

Les recettes seront encaissées par la régie N°5 – « Animation et Culture ».

Des orientations et propositions complémentaires sur ce programme 2024 d'animations pourront être établies en cours d'année par la Commission « Tourisme, animation et communication ».

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'organisation des événements 2024

- de charger le Président de prendre toutes décisions et de signer tous document concernant ces manifestations.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture de Vichy le : 22 DEC. 2023

Publié ou Notifié le : 15 DEC. 2023

le :

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"